

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014**

Le vingt-huit janvier deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Patrick COUSTANS Adjoints au Maire, Xavier JODOCIUS, Eric COLLIOU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Camille LE BRETON, Carole MARREC-SURRIER, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Absents, excusés : Monsieur Jean-François DANIEL représenté par M. Michel LAHUEC
Mme Isabelle LOUËT

Absent : Monsieur Guillaume MOTTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Camille LE BRETON

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 - RENOVATION DE LOCAUX SCOLAIRES

La salle de restauration scolaire ainsi que le bâtiment principal de l'école nécessitent une rénovation. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ce projet de rénovation dont le coût est estimé à 118 050 € H.T (141 660,00 € TTC).

Monsieur le Maire propose également d'équiper l'école d'un terrain multisports pour des activités sportives scolaires et périscolaires dont le coût s'élève à 61 511,00 € H.T (73 813,20 € T.T.C).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette rénovation et sur ce nouvel équipement, et de l'autoriser à demander une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de rénovation des bâtiments scolaires et d'acquisition d'un terrain multisports présenté ci-dessus pour un montant total de 179 561,00 H.T (215 473,20 € TTC).

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

3 - MODALITES D'INSCRIPTION A LA GARDERIE ET AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés d'application de la délibération en date du 4 juillet 2011 fixant les modalités actuelles d'inscription à la garderie et au restaurant scolaire.

L'inscription préalable des enfants à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire, obligatoire depuis la rentrée scolaire 2004/2005, avait été instaurée afin de connaître les effectifs du mois à venir pour ajuster la fourniture de repas et l'encadrement des enfants.

Depuis la rentrée scolaire 2013/2014, le taux de retour des feuilles d'inscription hors délais est trop important pour que les chiffres qui en résultent soient exploitables.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de revoir ces modalités d'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUPPRIME l'obligation d'inscrire mensuellement les enfants à la cantine et à la garderie, seule l'inscription administrative de début d'année sera maintenue.

Les familles continueront à recevoir une facture mensuelle effectuée sur la base de la présence des enfants à la cantine ou à la garderie.

Cette facture sera payable au trésor public de Fouesnant.

4 - DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2009 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 21 décembre 2013 au 28 janvier 2014.

Passation de marché

- Signature d'un marché pour l'organisation et la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un accueil jeunesse pour les 10/14 ans avec l'association EPAL, pour un montant de 46 727,19 € T.T.C

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 357 pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 21 heures 05.



Le Maire,
Michel LAHUEC